

Membre de l’

Ministère de la Transition écologique et solidaire Madame Élisabeth BORNE

Ministre de la Transition écologique et solidaire

Hôtel de Roquelaure

246 boulevard Saint-Germain

75007 PARIS

FD/DL 19021

Paris, le 1er Août 2019

Madame la Ministre,

L’eau est une ressource essentielle, il est indispensable de s’assurer au quotidien d’une qualité et d'une quantité d’eau suffisante pour satisfaire nos usages, mais aussi pour garder des rivières vivantes.

Il faut la préserver, la protéger et l’utiliser de façon responsable, l’avenir de notre planète en dépend.

Nos eaux usées nécessitent d’être traitées puis restituées dans le milieu naturel tout en préservant la santé publique et l’environnement. L’assainissement non collectif (ANC), aussi appelé assainissement autonome ou individuel, constitue la solution technique et économique la mieux adaptée en milieu rural. Il concerne les habitations non raccordées à un réseau public de collecte des eaux usées, soit 15 à 20% de la population française. L’ANC est reconnu comme une solution à part entière, alternative à l’assainissement collectif et au moins aussi efficace.

Les périodes longues de sécheresse se multiplient et les pluies subites et nombreuses ne sont plus rares ; ainsi, la récupération de l’eau de pluie durant ces périodes de chutes d’eau abondantes permettent de limiter les ruissellements importants et mieux gérer les périodes de sécheresse qui suivent.

Dans cette perspective, la CNATP demande que la mise en conformité des Assainissements Non Collectifs (ANC) ainsi que l’installation des systèmes de récupération des eaux de pluie, dès lors que ces travaux sont réalisés par des professionnels qualifiés et assurés, doivent être une priorité à la hauteur des économies d’énergie et ainsi bénéficier d’un crédit d’impôt ou d’une prime.

Nous nous tenons à votre disposition pour évoquer avec vous cette incitation nécessaire à la préservation de cette ressource précieuse.

Vous remerciant par avance de l’attention que vous pourrez porter à notre requête,

Je vous prie de croire, Madame la Ministre, à l’expression de ma très haute considération.

Françoise DESPRET

Présidente



2bis rue Béranger

75003 PARIS

Tél : 01 53 60 51 70

Fax : 01 53 60 51 71

cnatp@cnatp.org [www.cnatp.org](http://www.cnatp.org)

SIRET n° 398 031 146 00028